



Pontault-Combault, le 2 juillet 2021

Madame, Monsieur, cher.es adhérent.e.s,

Nous nous réjouissons de vous revoir au gré des ateliers qui achèvent la saison et autant dans le cadre des actions estivales qui se profilent. Ce, dans une situation sanitaire plus allégée, incitant naturellement à des rencontres plus détendue pour chacun d'entre nous. Nous attendons ainsi avec impatience le moment où cette pandémie ne sera qu'un lointain souvenir, afin de pouvoir vivre l' « après » tous ensemble.

Il est néanmoins indéniable que ces deux dernières saisons ont été une période de grand trouble pour tous.tes. Chacun.e ayant été touché.e à sa manière, humainement, socialement et économiquement. La Maison, son équipe et ses bénévoles font, dans ce sens et malgré tous les aléas, de leur mieux afin que chacun et chacune, solidairement avec tout individu puisse (re-)trouver sa place au sein de l'association.

Nous menons, depuis le début de la crise sanitaire et ses conséquences de nombreuses réflexions en instance sur la manière d'accompagner ce retour à la « normale », si celle-ci existe. Et, boucler ainsi cette saison qui aura été passablement mouvementée, notamment concernant le déroulé des activités. Il n'a pas été possible de faire fi de la réglementation, qui a changé au gré de la situation sanitaire sur le territoire national. Il y a néanmoins toujours eu une information régulière et un dialogue ouvert avec vous, adhérent.e.s sur le sujet et l'équipe professionnelle a aménagé les circonstances, recherché et proposé des alternatives acceptables et réalisables autant que possible afin que chacun.e puisse participer à son atelier dans les conditions adaptées à chacune des situations singulières rattachées aux impératifs sanitaires.

Faute de n'avoir pu répondre parfaitement à votre engagement aux côtés de notre Association d'Éducation Populaire dont les activités sont autant de motifs à créer ensemble et autant de justifications à vivre ensemble, la question des remboursements se pose néanmoins, étant donné les circonstances. Le conseil d'administration de la Maison s'est largement emparé de la question, qui a notamment été un des sujets phares de notre séminaire du 12 juin dernier. Bien que le remboursement des adhésions ne soit pas une option étant donné que cette dernière confirme le lien d'un.e adhérent.e à son association, celui du remboursement des cotisations pour la participation aux ateliers se pose.

Des ateliers n'ont pas pu avoir lieu du tout pour certain.e.s d'entre vous sur l'ensemble de la saison, quand des alternatives en visioconférence ou en fonction des prérogatives sanitaires, édictées par le Gouvernement et/ ou la Préfecture, et/ ou la Municipalité, n'étaient pas concevables. Il est certain que les cotisations seront, dans ce cas de figure, restituées sur demande de votre part. En effet, il n'y aura pas de remboursements systématiques, libre à chacun.e concerné.e d'en faire la demande écrite. Concernant les activités pour lesquelles une alternative a été proposée, le conseil d'administration n'a pas fait le choix de proposer un remboursement, à part dans certaines circonstances exceptionnelles, financières ou techniques. Dans ce sens, et à partir de ces décisions, l'équipe permanente se met à votre disposition pour recueillir vos demandes et les transmettre au Bureau de l'association. L'équipe d'animation n'est pas habilitée à prendre décision, le directeur, membre du Bureau, peut juger de l'opportunité, mais en cas de circonstances exceptionnelles, il sera amené à les évaluer avec un.e administrateur.trice du Bureau de l'Association.-

La confirmation de la demande et le retrait des chèques de remboursements (l'envoi postale n'est pas une possibilité dès lors que votre signature sur une attestation de remboursement est requise) se fera à compter de septembre 2021 auprès des administrateurs et administratrices de l'association. Un calendrier de permanence, notifiant les jours et heures d'accueil vous sera communiqué fin août pour couvrir la période de septembre à mi-octobre. Les membres du conseil d'administration seront présents sur ces créneaux afin de répondre à vos questions.

J'en profite pour vous vous préciser qu'il est possible de convertir vos remboursements en dons ouvrant droit à déductibilité fiscale à hauteur de 66 % en vertu du fait que nous sommes une association reconnue d'intérêt générale.

Les choix faits sur cette question ont été largement pesés, et sont le fruit d'une réflexion sur le sens de cette cotisation, tout comme sur la situation inédite que nous traversons. Des choix qui ont trait à l'économie de la MJC-MPT Boris Vian autant qu'à la situation financière des adhérents.

Pour rappel, la cotisation n'a pas vocation de correspondre à un forfait de cours, mais à une participation à la vie de l'association, sur la base de la participation à un atelier collectif, et proportionnellement aux revenus de chacun. Nous espérons ainsi que nos décisions, qui n'ont pas pour vocation de pénaliser qui que ce soit, sont compréhensibles pour chacun et chacune.

Je sais que l'esprit associatif sera le fil conducteur de nos relations, y compris en ces temps difficiles. Je sais, pour avoir pris la responsabilité de notre Association, que le dialogue, l'écoute et la bienveillance sont autant d'énergie à mettre en commun. Le respect mutuel, celui de nos prérogatives étant le postulat qui nous fait avancer ensemble. Et nous allons continuer. La plaquette 2021-2022, livrée début septembre avec le journal municipal vous en dira beaucoup sur nos ambitions communes et sur la « petite révolution » qui se prépare dans l'intérêt partagé de notre Maison. Bien sûr nous sommes ouverts à toutes vos questions et suggestions. Là est l'objet du dialogue entre nous.

En espérant vous revoir tous et toutes bientôt sur cette fin de saison, ou lors de la saison prochaine, afin d'ouvrir ensemble une nouvelle page de l'histoire de l'association.

Avec toute ma sincérité associative,

Clara Sprang  
Présidente